

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2019

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2018

Retrouvez cet avis sur impots.gouv.fr Pour vos démarches, pas besoin d'original : il suffit de fournir une photocopie, vérifiable sur impots.gouv.fr/verifavis

MME CHAMBENOIT ADELE OU M MOTTET JULIEN ALEXIS RAYMOND 16 RUE GEORGES BERNARD 62000 ARRAS

Vos références

Numéro fiscal :

Déclarant 1 : 12 68 527 343 503 C Déclarant 2 : 13 73 828 152 053 C

Revenu fiscal de référence : 61330

Référence du document : 19 A7 4275872 84

Adresse d'imposition au 01/01/2019 :

16 RUE GEORGES BERNARD 62000 ARRAS

Numéro FIP :

620 18 47 7240588789 4

Numéro d'ordre :

Date d'établissement : 25/05/2019

Votre situation

MONTANT DE VOTRE IMPÔT

0 €

Montant restitué

10,00 €

Vous serez remboursé ultérieurement par virement ou lettre-chèque.

Avec la mise en place le 1er janvier 2019 du prélèvement à la source, votre imposition sur les revenus non exceptionnels de 2018 est annulée par le crédit d'impôt modernisation recouvrement.

Vous retrouverez plus d'information à l'intérieur de cet avis.

Vos démarches

1

Sur impots.gouv.fr: Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, gérer votre

prélèvement à la source, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

→ Par courriel : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone: Pour tout renseignement concernant le prélèvement à la source : 0 809 401 401*

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 19H.

Pour toute autre question personnelle, veuillez contacter votre centre des finances publiques.

→ Sur place : Rendez vous à votre centre des finances publiques.

Retrouvez les coordonnées et les horaires d'ouverture de votre centre des finances publiques sur

impots.gouv.fr, rubrique « Contact ».

* (service gratuit + coût de l'appel)

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2021 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3° année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification. Pour les revenus de l'année 2018, le droit de reprise de l'administration fiscale s'exerce jusqu'à la fin de la 4° année qui suit celle au titre de laquelle l'imposition est due soit le 31 décembre 2022 (II de l'article 60 de la loi de finances n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 pour 2017).

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

Date de téléchargement : 25/05/2019

Détail des revenus Salaires Déduction 10% ou frais réels	Déclar. 1 37187 - 3719	Déclar. 2 30913 - 3091		Total
Salaires, pensions, rentes nets	33468	27822		61290
Revenu brut global				61290
Revenu imposable	Taux	12,8%	Montant	61290 20
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴ Impôt proportionnel				* 5240 + 3
Impôt sur le revenu net avant corrections				5243 + 14
Impôt total avant crédits d'impôt			5257	
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS	Montant	Montant	Montant	
	déclaré	calculé	retenu	
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers Cotisations syndicales	3 36		3 36	- 3
Montant du crédit d'impôt calculé		5240	5240	- 24 - 5240
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net			-	- 10
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MO QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE	ONTANT			10
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE	DEMARCHE A	FAIRE		
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES Revenu fiscal de référence ²⁵				61330
Informations indiquées pour mémoire Montant des revenus soumis aux prélèvements libératoires				20
RÉSIDENCE EXCLUSIVE RÉSIDENCE ALTERNÉE				

DONT ENFANTS ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES

ENFANTS MARIÉS PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES NOMBRE DE PARTS

2.5

0

SITUATION DU FOYER

ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS

CAS PARTICULIER

DONT ENFANTS ENFANTS
HANDICAPÉS MINEURS OU
HANDICAPÉS